



# AMAP MONTROUGE

## CONTRAT DE PARTENARIAT **PRODUITS LAITIERS**

### CAMPAGNE 2025

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce Contrat instaure un partenariat entre d'une part le *Producteur*, exploitant agricole sélectionné, et d'autre part l'*Adhérent*, membre en règle de l'AMAP Montrouge. Il prévoit un engagement à long terme de l'Adhérent qui accepte d'acquiescer, sur une durée d'un an, des *Paniers* constitués d'une juste part de la récolte contre paiement de sommes forfaitaires visant à pré-financer tout ou partie de la campagne du Producteur.

### Adhérent

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
		Tél.	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

### Engagement des parties

L'AMAP Montrouge n'est pas un intermédiaire commercial. Elle organise la relation entre les contractants dans le respect de son règlement et de ses statuts et dans l'esprit de la Charte des AMAP qui préconise un modèle agricole et alimentaire local, écologique, social, transparent et équitable.

Le **Producteur** prend notamment les engagements suivants :

- Assurer une production diversifiée et de qualité, issue de son exploitation ou de celle de partenaires formellement déclarés, selon un mode de production biologique ou convergent ;
- Partager une part équitable des fruits de son exploitation (les Paniers) avec les Adhérents, conformément aux principes de partage énoncés dans les conditions particulières ;
- Livrer les Paniers de manière régulière et ponctuelle, selon le calendrier et sur les lieux de distribution prévus ;
- Informer les Adhérents de ses activités et d'éventuels problèmes de production ou de distribution ;
- Rester à l'écoute des remarques et suggestions des Adhérents et y répondre dans la mesure du possible.

L'**Adhérent** prend notamment les engagements suivants :

- Régler au Producteur les montants forfaitaires convenus selon le calendrier prévu ;
- Récupérer ses Paniers de manière assidue et régulière pendant toute la durée du contrat, ou à défaut en assurer la cession, le don ou le report selon les options prévues aux conditions particulières ;
- Assurer régulièrement, et **au minimum une fois par semestre**, une permanence aux distributions et s'investir selon ses disponibilités dans la vie de l'association (Bureau, visites, contributions, etc.) ;

- Participer de temps à autres aux visites et activités organisées par le Producteur.

#### **Distributions**

Sauf avis contraire, le partage des produits a lieu le mercredi **de 18h30 à 19h45** au marché de la Marne, 70 avenue de la Marne, Montrouge.

#### **Durée du contrat**

Le contrat prend effet à compter de sa signature et de la remise au Producteur des titres de paiement prévus, et reste en vigueur de mai à juin 2025, sauf mention contraire dans les conditions particulières. Les contrats signés restent sous la garde de l'AMAP Montrouge qui en remet une copie aux parties sur simple demande.

#### **Partage des risques**

Globalement, les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à se communiquer sans délai tout problème ou incident significatif. Les conditions de ce contrat pourront être revues d'un commun accord et dans le cadre d'une réunion spécifique en cas de situation exceptionnelle et incontrôlable compromettant son exécution (catastrophe naturelle, climatique, etc.).

#### **Résolution des conflits**

En cas de conflit, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable en considérant les engagements de solidarité prévus par la Charte des AMAP, ou à soumettre leur différend à la médiation du Réseau régional de AMAP d'Ile-de-France. Ce contrat relève autrement de la compétence exclusive des tribunaux du département des Hauts-de-Seine.

# CONDITIONS PARTICULIÈRES PRODUITS LAITIERS

## Producteur



La Fromentellerie  
Ferme de Beaulieu  
77970 PÉCY  
<https://www.lafromentellerie.com>

## Exploitation et produits

Situé dans la Brie centrale, le domaine de Beaulieu appartient à la famille depuis 7 générations. En 2009, Yves de Fromentel décide de convertir la ferme en bio, dans la continuité de la tradition du respect des terres, des animaux et des hommes ; il souhaite faire évoluer son troupeau avec des vaches rustiques et valoriser sa production par une transformation à la ferme. Ainsi est né l'atelier :La Fromentellerie et a pour but de soutenir et de valoriser l'élevage de la ferme.

L'élevage et la culture sont intimement liés : les vaches se nourrissent des herbes de la prairie et de foin produit à la ferme et ainsi donne un lait savoureux et de qualité. Cette agriculture est dite bioholistique, c'est-à-dire qu'elle prend en compte les paramètres de culture dans leur globalité et vise l'équilibre biologique naturel des plantes et des animaux.

## Mode de partage et distribution

La Fromentellerie assure une distribution par quinzaine. Le produits sont livrés en camion réfrigéré en soirée la veille de la distribution, puis conservés sous réfrigération. Consulter le calendrier de l'AMAP pour les dates précises

(<http://www.amapmontrouge.org>).

**IMPORTANT : Le premier contrat est souscrit pour une durée de deux mois, soit quatre distributions. Un second contrat trimestriel sera proposé en septembre.**

## Prix et règlement

Choix de la formule (cocher et renseigner les options souhaitées) :

					Chèques
<input type="checkbox"/>	Produit	Prix	Qté/livraison	Prix/livraison	Annuel (1)
<input type="checkbox"/>	Carré d'Haas lait cru Part 280-350 g	9,80 €	X <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/>	Petit Beaulieu lait cru 450-500 g	13,00 €	X <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/>	Part de tomme lait cru 250-300 g	6,30 €	X <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/>	Crème crue Pot 250 g	3,85 €	X <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/>	Faisselle lait pasteurisé Pot 500 g	4,50 €	X <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/>	Yaourt nature, lait pasteurisé Pot 500 g	2,80 €	X <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/>	Fromage blanc, lait pasteurisé Pot de 500 g	3,80 €	X <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/>	Lait pasteurisé entier Bouteille 1 L	2,20 €	X <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/>	Tartinade fines herbes et ail Pot 250 g	4,00 €	X <input type="text"/>	= <input type="text"/> €	
<b>Total</b>				<input type="text"/> €	X 4= <input type="text"/> €

Chèque établi en une fois à l'ordre de La Fromentellerie, daté du jour de la signature et joint au contrat. Chèque encaissé en mai.

## Contacts

La Fromentellerie	Yves de Fromentel ( <a href="mailto:lafromentellerie@gmail.com">lafromentellerie@gmail.com</a> )
AMAP Montrouge	Ariane ( <a href="mailto:partenariat-fromages@amapmontrouge.org">partenariat-fromages@amapmontrouge.org</a> )

## Signatures

Fait à [redacted] le [redacted]

---

Signature Adhérent

---

Signature Producteur